



# Le Lien

Trimestriel N° 114

Février 2015

Supplément N° 3 à

La Nouvelle Tribune N° 400

## La République d'abord

7 janvier 2015 : des journalistes, des policiers, des salariés ASSASSINÉS.

9 janvier 2015 : quatre personnes tuées parce qu'elles étaient JUIVES.

Attaque contre la liberté d'expression, attaque antisémite : c'est inadmissible.

La démocratie est atteinte de plein fouet !

Réagir en tant que militants, démocrates, républicains, citoyens libres est une nécessité, une obligation !

Déterminés, fermes et dignes face à l'horreur, à la barbarie, à l'intolérable, nous continuerons à défendre les valeurs républicaines.

### RIEN NE NOUS EN DÉTOURNERA

Ahmed MERABET est l'un des policiers lâchement assassinés lors de l'attentat de Charlie Hebdo.

Il était militant FO, délégué du syndicat Unité-SGP Police FO. Il était l'un des nôtres.

Le Bureau National de l'UFR-FO adresse à sa famille, ses proches, tous ses collègues et camarades ses plus sincères condoléances.

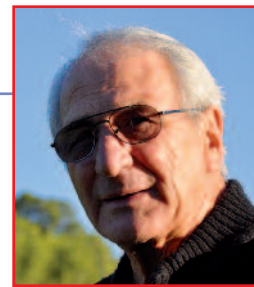
Sa disparition, alors qu'il était en service pour la protection de la population, en fait un héros.

### AHMED MERABET, NOUS NE T'OUBLIERONS PAS

Le Bureau National de l'UFR-FO

## SOMmaire

- La République d'abord .....	1
- Édito.....	2
- Décès de Jean-Claude JENET.....	3
- Charlie Hebdo : Déclaration du Bureau Confédéral .....	3
<b>ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE :</b>	
- FO première organisation dans la Fonction publique de l'État .....	3
- Une première place confortée .....	4
- Élections à la CNRACL.....	4/5
- L'UFR-FO interpelle Yves Calvi.....	5
- Budget 2015.....	6
- Réforme territoriale... à chaud .....	7
- Quand le service public de proximité s'éloigne du citoyen .....	8
- Travail le dimanche.....	8/9
- Les aléas du climat.....	9/10
<b>RÉUNIONS DES STRUCTURES :</b>	
- Bureau National du 9 décembre 2014.....	11
- Bureau de l'UIAFP du 21 octobre 2014 ....	11
<b>CONSOMMATION</b>	
- Méfiez-vous des cartes bancaires sans contact.....	12
- Résiliation des contrats d'assurances : le décret est paru.....	12
<b>DES NOUVELLES DE NOS RÉGIONS :</b>	
- Meeting de Lyon du 13 novembre .....	13
- Les coups de cœur littéraires .....	14
- Nos adhérents nous écrivent .....	15
- Voyage.....	15



**Jean-Claude BOREL**  
Secrétaire Général UFR-FO

## *Le 4 décembre 2014*

L'année passée, nous avons rendu un vibrant hommage à la mémoire de nos anciens.

André Bergeron, Marc Blondel, Claude Jenet : trois grands militants de Force Ouvrière nous ont quittés. Chacun d'entre nous rajoutera le nom d'un militant disparu de son département, de sa ville, voire d'un animateur d'un syndicat FORCE OUVRIÈRE.

Imaginons, mes chers camarades, leur satisfaction, leur fierté, s'ils avaient pu, au soir du 9 décembre 2014, assister à la publication des résultats des élections professionnelles dans les trois Fonctions Publiques :

**En hausse dans tous les Ministères mais aussi chez Orange, la Poste et dans les Services Publics et de Santé et pour couronner le tout FORCE OUVRIÈRE PREMIER SYNDICAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT !**

Ce sont nos anciens qui ont fait les vainqueurs d'aujourd'hui, mais c'est grâce aux militants d'aujourd'hui que le 4 décembre 2014 deviendra une journée historique, puisque une marche de plus, une marche ô combien déterminante, a été franchie vers la reconquête de notre place : LA PREMIÈRE DANS LE MONDE SYNDICAL DE FRANCE.

Les politiques devraient réfléchir davantage avant de parler de la représentativité des syndicats.

N'en déplaise aux commentateurs patentés de l'actualité sociale, les résultats sont basés sur une forte participation des inscrits.

Mes jeunes camarades, quelles responsabilités pèsent désormais sur vos épaules :

- Défendre le Statut Général des Fonctionnaires.
- Revaloriser les catégories A, B et C.
- Revaloriser la grille indiciaire.
- Redonner du pouvoir d'achat aux actifs et aux pensionnés.
- Défendre le service public de proximité pour rendre leurs droits à chaque citoyen.

Avec ceux qui vous ont précédés, car il n'y a pas d'avenir sans passé, avec la Fédération des Fonctionnaires, avec la Confédération vous direz :

**LES REVENDICATIONS MAINTENANT,  
LA RÉPUBLIQUE ENCORE,  
L'INDÉPENDANCE TOUJOURS.**



## Décès de Claude JENET

Notre ami Claude JENET est décédé le 3 décembre 2014.

Ancien secrétaire adjoint du syndicat FO Trésor de la Section de la Haute-Vienne, il fut aussi secrétaire de l'UD-FO du département avant de rejoindre la Confédération de 1980 à l'an 2000 où il fut tout particulièrement chargé de la presse confédérale. A sa retraite dans le Vaucluse, il devint président de l'Union Départementale des Retraités (UDR) de ce département.

Notre ami laissera le souvenir d'un militant très actif, dévoué, désintéressé et surtout fidèle aux principes de liberté, d'indépendance et de laïcité.

Mais aussi son sens de la solidarité. Lors de son dernier congrès confédéral de Marseille (Mars 2000), ne déclarait-il pas : « *Drôle de société où la loi du fric l'emporte sur la solidarité, où l'individuel supplante le collectif* ». Hélas, Claude, rien n'a changé depuis.

Communiqué de Force Ouvrière du 8 janvier 2015

## Charlie Hebdo : Marches Républicaines, déclaration du Bureau Confédéral de FO



Face à l'acte terroriste barbare contre la liberté, la démocratie et les valeurs républicaines dont la laïcité, le Bureau Confédéral de Force Ouvrière appelle ses militant(e)s et adhérent(e)s à participer en tant que militant(e)s et citoyen(ne)s aux marches démocratiques et républicaines qui auront lieu.

Pour sa part, le bureau confédéral participera à la marche parisienne.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### FO renforce sa position de leader

Le Bureau de l'UFR-FO, réuni à Paris le 9 décembre 2014, SE RÉJOUIT des résultats obtenus le 4 décembre par les listes FO lors des élections professionnelles au sein des Administrations de l'État.

CONSIDÈRE, en conséquence, que les électeurs se sont retrouvés dans le combat de Force Ouvrière pour la défense du Service Public mais aussi du Pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

AFFIRME que l'action syndicale ne s'arrête pas aux résultats électoraux mais continue, à commencer par la manifestation organisée par la Confédération le 16 décembre, à laquelle l'UFR-FO participera. L'UFR, avec la FGF et la Confédération, continuera le

combat pour l'amélioration des conditions de vie, de justice sociale et de valeurs républicaines dans l'indépendance syndicale, principes fondamentaux de FORCE OUVRIÈRE.

Paris, le 12 décembre 2014

Au-delà de ce résultat qui conforte FO dans sa position de leader syndical dans la Fonction Publique de l'État, il convient de mettre en exergue le taux de participation qui dans certains ministères a atteint 82 %.

Au moment où nos concitoyens « désertent » les urnes lors des élections politiques, nous devons nous féliciter et surtout féliciter les personnels de l'État qui, dans un esprit démocratique évident, n'hésitent pas à faire confiance



aux organisations syndicales pour la défense de leurs intérêts. Le Gouvernement, le Patronat et les soi-disant experts en économie ne pourront plus affirmer que les syndicats ne sont plus représentatifs des salariés du Service public. Ce vote constitue un cinglant démenti face au mépris affiché par certains vis-à-vis des organisations syndicales.



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

# Fonction publique d'État : une première place confortée



Le verdict des urnes est clair : FO reste la première organisation dans la Fonction Publique d'État, avec 17 % des suffrages, soit une progression de 0,4 % par rapport à 2011. L'organisation devance ainsi dix syndicats dont la FSU – par un écart de 1,4 % –, en repli de 0,2 %. FO prend aussi de la distance avec d'autres : la CFDT accuse un recul de 0,6 %, la représentativité de la

CGT dégringole de 2,4 %, tandis que la CFTC, avec ses 3,4 % de suffrages, perd sa représentativité.

Pour Christian Grolier (FGF FO), l'une des explications de ces bons scores réside dans la « défense par FO du service public, notamment de proximité. Cela parle aux agents ». Avec 24 % des suffrages pour un taux de participation de 74,9 %, l'organisation est ainsi en tête au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de même qu'au sein du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

### Des bons scores en rafales

Au sein d'Orange, FO dope sa représentativité de 2 %, obtenant 15,53 % des suffrages aux commissions administratives paritaires. À La Poste, FO

gonfle son score de 1,8 % tandis qu'à la Gendarmerie, l'organisation décroche la première place. Elle reste par ailleurs leader à la Défense, tandis qu'aux Finances elle améliore son score de 1,5 point. Au Conseil d'État, FO, qui recueillait 15 % des suffrages en 2011, en a obtenu 42 %. Comme en 2011, FO accentue sa progression dans les secteurs de l'éducation, et ce de manière encore plus marquée. Les listes de la FNEC FP FO obtiennent ainsi 13,58 % des suffrages au Comité technique ministériel de l'Éducation nationale, soit une hausse de 3,5 points. Ces résultats confirment la confiance des agents envers FO, qui a récemment combattu la réforme des rythmes scolaires ou la révision des ZEP.

**Valérie FORGERONT**  
**FO HEBDO**



ÉLECTIONS 2014

CNRACL

## la Section Nationale des Retraités de la Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé vous dit : « merci et bravo ! »...



**Robert POUGIS**  
Secrétaire Général  
de la section retraités  
Services Publics  
et de Santé FO

Merci pour avoir soutenu « les couleurs » FORCE OUVRIÈRE en reconduisant sa représentativité chez les RETRAITÉS, et ce malgré une adversité sans précédent.

Ainsi, avec plus de 86 000 voix, FO améliore son score de 2008 malgré onze listes de candidats en présence pour l'attribution des deux postes chez les retraités...

Par votre vote vous apportez la preuve que notre action et nos positions ont été déterminantes.

Votre choix va nous donner encore plus de force et de combativité en faveur des retraités les plus « fragilisés »

mais aussi pour la défense de notre régime de retraite, socle de la cohésion et de l'unité de notre fédération.

Ce mandat sera celui de la responsabilité et de la pertinence des choix d'orientation que FORCE OUVRIÈRE a, et aura, à cœur de porter et soutenir (au plan fédéral et confédéral).

Alors cher(e)s camarades, en ce début d'année 2015, la section nationale des retraités présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à chacune et chacun d'entre vous et pour celles et ceux qui vous sont proches.

Partageons ce succès et cette chance d'appartenir à une organisation syndicale attachée

à son indépendance absolue et à ses revendications dans l'intérêt des salariés.

Résultat suite au renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL :

#### **Collège « retraités » 2 élus, 1 CGT et 1 FO**

Pour FO :

- Titulaire Robert POUGIS, ex-territorial
- Suppléant Raymond PERROT, ex-santé

Rappelons que l'UFR-FO avait appelé ses adhérents à tout faire pour contacter leurs connaissances, appartenant aux Services Publics et de Santé, à voter pour la liste FO.

## **L'UFR-FO interpelle l'animateur de l'émission « C'est dans l'Air »**

Monsieur,

En tant que spectateur régulier de votre émission, je me permets de vous écrire.

Dans l'émission « C dans l'air » diffusée le mercredi 17 décembre sur la chaîne 5, je tiens, au nom de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière, à vous informer que j'ai noté des propos qui m'ont consterné et indigné tant ils relèvent d'une méconnaissance manifeste de nos règles de droit budgétaire et ne manqueront pas, étant donné l'audience de cette émission à une heure de grande écoute, de susciter chez nos concitoyens des réactions inappropriées.

Par exemple, il a été ainsi affirmé par un de vos invités que les pensions de retraites des fonctionnaires étaient payées par les impôts (sous-entendu payées par les salariés du secteur privé).

J'observe tout d'abord que cette allégation incite à opposer dans notre pays des catégories socioprofessionnelles et excite encore davantage les rancœurs dans un climat bien malsain et de plus en plus délétère, risquant de mettre en conflit ouvert les fonction-

naires, serviteurs de l'État, présentés comme des nantis, au reste de la population, déjà très éprouvée par la crise.

Par ailleurs, sur le fond, elle exprime une contrevérité évidente.

En effet, les fonctionnaires acquittent, au titre de leur pension, tout au long de leur carrière, une cotisation sur leurs traitements de base, qui constitue un droit à pension garanti par la loi et inscrit dans le Grand Livre de la Dette Publique. Rappelons que les différentes réformes des retraites ont aligné le taux de cotisations des fonctionnaires avec celui des salariés du privé.

De même, le taux de remplacement entre fonctionnaires et salariés du privé est quasi identique comme le reconnaît le rapport de Madame Yannick Moreau sur les retraites.

Sur ce point, je note qu'un autre de vos invités a laissé entendre que les discussions au sein du COR ne portaient que sur des sujets évoqués par les syndicats. Ceci démontre à l'évidence que cette personne ne connaît pas la nature des sujets qui y sont



débattus ni le fonctionnement et le rôle de cette instance.

Je tenais à vous informer de la position de l'UFR-FO et serai particulièrement satisfait si vous pouviez apporter ces éléments de précisions lors d'une prochaine émission.

Espérant une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur Calvi, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Jean-Claude BOREL**  
Secrétaire Général  
de l'UFR-FO

Paris, le 9 janvier 2015

# Budget 2015 : on est loin du compte

Depuis 2008, les lois de finances successives ont lourdement pénalisé les ménages, en particulier les salariés et les retraités. Pour se conformer aux règles édictées par l'Europe libérale, les gouvernements ont pratiqué économies budgétaires et hausses d'impôts.

Certes, au cours de la dernière année, des voix se sont élevées préconisant d'autres orientations en vue de relancer la machine économique.

## ÉCONOMIES OU CROISSANCE ?

De fait, le discours gouvernemental paraît avoir intégré la nécessité de favoriser la relance, mais sans renoncer à la recherche d'économies. Force est de constater que, dans la loi de Finances 2015, c'est cette dernière qui l'emporte largement.

S'agissant du seul budget de l'État, ce sont 7,7 milliards d'économies qui sont prévues, s'ajoutant à celles des collectivités locales (3,7 Mds) et de la Sécurité Sociale (10 Mds environ). La dépense budgétaire de l'État est réduite de 316,4 Mds à 313,9 Mds (soit 0,8 %). Si l'on tient compte de l'inflation, prévue à hauteur de 0,9 %, on a donc un budget en baisse réelle de 1,7 %.

Peu de Ministères échappent à la rigueur. Parmi eux, notons toutefois que les dotations de l'Enseignement scolaire et de la Justice sont augmentées respectivement de 2,4 % et de 1,6 %. En revanche, la plupart des autres voient leurs crédits diminuer plus ou moins fortement tels la Défense (-1,7 %), le travail ou l'emploi (-3 %). De même l'écologie (-5,8 %) ou les régimes sociaux (-1,5 %). Pour la Défense des propos récents du Chef de l'État laissent supposer un changement de cap. Enfin, dans les dépenses de fonctionnement, en baisse de 2,1 Mds d'euros, l'essentiel est

constitué par les charges de personnels, compte tenu d'une réduction globale des effectifs de l'ordre de 12.000 emplois.

## PAS D'IMPÔTS NOUVEAUX (à voir !!!)

Le Président de la République s'est engagé à ne pas alourdir la pression fiscale dès cette année. Cette promesse semble avoir quelque influence sur les orientations budgétaires. Mais il faut relativiser ce constat, car les dernières tiennent compte des décisions prises en amont et applicables cette année.

De plus, les avantages fiscaux concernent avant tout les entreprises dans le cadre du CICE et du Pacte de responsabilité. Rappelons l'opposition de FORCE OUVRIÈRE à ces dispositifs qui avantagent les entreprises sans aucune contrepartie, notamment en matière de créations d'emplois.

Quant aux ménages, la mesure la plus spectaculaire est la suppression de la 1<sup>re</sup> tranche de l'impôt sur le revenu, ce qui devrait rendre non imposable une partie des contribuables qui y avaient été assujettis du fait du gel du barème en 2012 et 2013.

Dans le même esprit, le plafond de la décote est doublé (1135 € pour une personne seule et 1870 € pour un ménage).

Parmi les mesures spécifiques, notons de nouvelles incitations destinées à relancer l'investissement immobilier locatif et un léger « coup de pouce » à l'emploi à domicile.

A l'inverse, on relève quelques hausses concernant la redevance (+ 3 €) et les taxes de séjour, par application d'un nouveau barème tenant de la catégorie des hôtels.

Enfin, il est évident que le gel des dotations versées par l'État aux Collectivités Locales conduira ces dernières à augmenter les impôts locaux (taxes foncière et d'habitation).

## ET LES RETRAITES ?

Les retraités n'ont pas été épargnés ces dernières années. Comme les autres contribuables, ils ont subi le gel du barème de l'impôt sur le revenu et les hausses de la TVA. Sur ce point, ils ont été particulièrement touchés par le relèvement de 7 à 10 % des travaux d'amélioration du domicile afin de le rendre plus accessible. Cette mesure est manifestement en contradiction avec le principe de maintien à domicile d'une majorité de personnes âgées.

Ils ont aussi ressenti très durement la suppression de la demi part pour les veufs et veuves qui ne peuvent pas justifier d'avoir élevé un enfant pendant au moins 5 ans, ainsi que la fiscalisation de la majoration pour enfants.

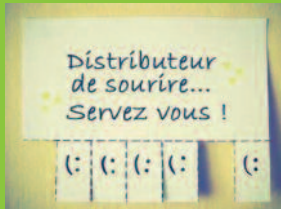
Le budget 2015 prévoit, en outre, une mesure particulière faite au détriment de certains retraités. 460 000 d'entre eux seront assujettis à la CSG au taux normal de 6,6 % alors qu'ils subissaient jusqu'à présent un taux réduit de 3,8 %. Certes, les titulaires des pensions les plus faibles bénéficieront en contrepartie de la suppression de la 1<sup>re</sup> tranche mais celle-ci est d'une portée limitée car elle ne concerne que ceux ou celles dont le revenu net mensuel est inférieur à 897 euros. Et, par ailleurs, ne compensera pas les pertes subies au titre des années précédentes.

Ainsi, malgré de modestes inflexions par rapport aux précédentes, la loi de Finances 2015 ne répond pas, loin de là, aux attentes des ménages, des salariés et des retraités.

Dans la période troublée que traverse notre pays et parce que le besoin de solidarité nationale est de plus en plus essentiel, nous ne cesserons pas de revendiquer en matière d'égalité sociale et de justice fiscale.

**Jean MEYRONNEINC**

17 janvier 2015



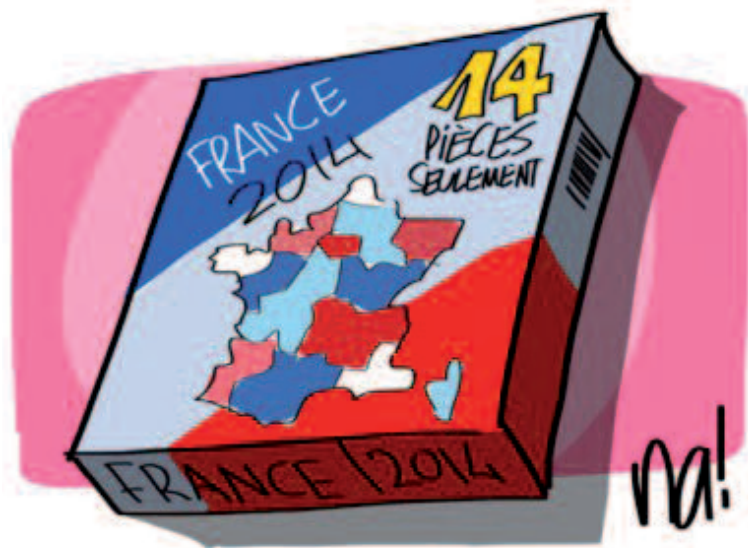
Quelques « vérités »  
selon  
Pierre Desproges

- Je ne bois jamais à outrance, je ne sais même pas où c'est.
- L'ouverture d'esprit n'est pas une fracture du crâne !
- Je n'ai jamais abusé de l'alcool, il a toujours été consentant.
- Si vous parlez à Dieu, vous êtes croyant... S'il vous répond, vous êtes schizophrène.
- 5 fruits et légumes par jour, ils me font marrer... Moi, à la troisième pastèque, je cale.
- Un jour j'irai vivre en Théorie, car en Théorie tout se passe bien.
- La médecine du travail est la preuve que le travail est bien une maladie !
- Le Lundi, je suis comme Robinson Crusoe, j'attends Vendredi.
- Dieu a donné un cerveau et un sexe à l'homme mais pas assez de sang pour irriguer les deux à la fois.
- La pression, il vaut mieux la boire que la subir.
- Zoé demanda à Robinson de la croire et Robinson Cru...Zoé.



# Réforme territoriale... à chaud !

## PUZZLE POUR LES NULS



Le projet de loi vient d'être adopté *in extremis* par l'Assemblée Nationale, redessinant le paysage administratif français avec désormais 13 régions - au lieu de 22 aujourd'hui - et ce dans une logique qui n'est pas partout celle de la cohérence.

Au demeurant trois fusions sont plus ou moins contestées : Alsace-Lorraine – Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais – Picardie, Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon.

Cette réforme est engagée dans le désordre sans qu'aucune étude d'impact n'ait vraiment été réalisée et sans réflexion aboutie. Le consensus apparent s'est bien brisé.

Il s'agit, dans ce domaine comme dans d'autres, de créer d'abord l'irréversible.

Pourtant, la nécessité première est d'abord de faire un état des lieux sur le fonctionnement actuel, la répartition des compétences et la bonne application ou

non du principe de subsidiarité et partant, de fixer des objectifs et des principes.

Au demeurant, on parle beaucoup moins du volet de la loi répartition et transferts de compétences entre Région, Métropole, intercommunalités – qui soulève bien des interrogations – ni de la place et de l'avenir du département qui gère l'important domaine de l'aide sociale, ni de la place et du rôle de l'État.

Surtout, cette réforme territoriale intervient dans un contexte de désengagement financier de l'État sans aucun précédent (près de 11 Md en 3 ans !), sachant, d'ailleurs, qu'un certain nombre de dépenses sont imposées comme les dépenses d'aide sociale du département. Des transferts de charges sans le transfert équivalent des ressources ne peuvent que menacer l'équilibre des finances publiques locales et compromettre l'investissement.



**Bernard RIBET**  
Secrétaire national

Sur l'esprit de la réforme, l'orchestration médiatique n'est pas saine car le discours officiel est ambigu pour ne pas dire tendancieux : désigner le « millefeuille administratif », selon l'expression convenue du moment, qui prétend tout résumer, c'est le prétexte pour affirmer qu'il y a trop de fonctionnaires et que le service public finalement doit être sacrifié pour réduire les dépenses publiques et le déficit.

Or, cette vision purement comptable est réductrice. Certes, il y a nécessité à réformer. Mais il ne faut pas perdre de vue les fondamentaux. Le régionalisme n'est pas compatible avec le principe républicain d'unité et d'indivisibilité. La volonté des Révolutionnaires en 1789 était de « rapprocher l'administration des hommes et des choses ». Contrairement à d'autres pays, nous sommes un État unitaire, non fédéral. Il importe donc que la péréquation entre les territoires soit assurée afin de ne pas creuser des inégalités entre territoires plus ou moins nantis ou à l'intérieur d'un même territoire.

A cet égard, le citoyen a une exigence forte qui doit, en tout état de cause, être prise en considération, à savoir le maintien d'un service public de proximité de qualité.

Les retraités sont concernés au premier chef par cette réforme et la suivront avec la plus grande attention.

## RÉFORME TERRITORIALE : 13 régions au lieu de 22

# Quand le service public de proximité s'éloigne du citoyen !



Le 17 janvier 2015 a été publiée la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral. La loi prévoit de passer de 22 régions à 13 (hors régions Outre-Mer).

De fait, les services régionaux de la Fonction Publique de l'État, tous ministères concernés, vont être réorganisés.

Les préfetures de région, les directions régionales (DREAL, DIRECCTE, DRFIP, DRAAF,

DRAC, etc.), les rectorats devraient donc fusionner.

Cette fusion territoriale engendre une inquiétude grandissante chez les personnels, tant pour le maintien de leur mission que pour leur affectation.

Les futurs chefs-lieux des nouvelles régions devraient entraîner des mobilités parfois importantes.

Les fusions des différentes structures administratives devraient également avoir pour conséquences la fusion de directions, des services, d'unités, donc la disparition de nombreux postes de cadres notamment.

La revue des missions de l'État qui accompagne cette réforme territoriale sur le rôle et les missions de l'État, dont le but apparaît de plus en plus clair, tend vers la fin de certaines missions pour se concentrer vers d'autres prétendument plus attendues par les usagers.

Pour la FGF-FO, cette nouvelle carte des régions et ses conséquences vont éloigner la présence du service public des citoyens. La volonté du gouvernement de développer le numérique pour compenser la pré-

sence physique du service public ne peut être la seule et unique réponse.

En effet, de nombreux citoyens ne pourront pas accéder au service public dématérialisé, soit pour des raisons financières, (coût d'un ordinateur, abonnement internet, etc.), soit pour des raisons techniques (éloignement des réseaux haut débit), soit pour des raisons sociales (mauvaise compréhension de la langue française, etc.).

Enfin, pour la FGF-FO, la présence au plus près du terrain du service public reste primordiale. De nombreux usagers réclament des explications, demandent des conseils et au final sont rassurés d'avoir pu bénéficier de la présence d'un fonctionnaire ou d'un agent public pour effectuer leurs démarches, certains ainsi d'avoir bien compris et répondu à la demande de l'État.

Pour la FGF-FO, le gouvernement doit maintenir la présence du service public de proximité, maintenir les services dans chaque département et assurer ainsi la cohésion sociale et l'égalité des droits dans notre pays !

*Fait à Paris, le 19 janvier 2015*



**Roger CARRIÈRE**  
Secrétaire national

## Le travail le dimanche : une mesure contre les salariés... et les retraités

Ouvrir les magasins le dimanche, pour soi-disant satisfaire les touristes, peut sembler intéressant a priori aux yeux du gouvernement (devises ou taxes obligent) mais aussi, et surtout, à ceux du GRAND PATRONAT qui voit là le moyen d'augmenter ses profits (certains estiment que cette mesure va accroître leur chiffre d'affaire de 5 à 7 %). Aujourd'hui, on porte le

nombre de jours d'ouverture le dimanche de 5 à 12, et ce n'est pas la latitude laissée aux Maires qui nous rassure.

Elle ne sera pas sans conséquence sur les conditions de travail des salariés concernés car si elles peuvent être intéressantes sur le plan financier, ces heures supplémentaires seront déclarables (on



en mesure les conséquences à l'heure actuelle où le gouvernement est à la recherche de crédits budgétaires) et surtout, elles porteront atteinte à l'équilibre familial au niveau du couple ou des relations avec les enfants, mais aussi parfois de façon plus dramatique chez les familles monoparentales. Si, au départ, il sera fait appel au volontariat, le manque de volontaires se traduira par des désignations d'office ou, en cas de refus, par des licenciements, des brimades ou des déclassements, une sorte d'esclavagisme inavoué (c'est un constat fait dans des enseignes qui sont autorisées, à l'heure actuelle, à ouvrir tous les dimanches).

Mais, au-delà des salariés, ceux qui vont aussi en pâtir sont les retraités, notamment parmi les plus âgés. Pourquoi ? Parce que les magasins dits « de proximité » verront leurs chiffres d'affaires se réduire, car le « budget à dépenser » des ménages qui sera dépensé le dimanche ne le sera pas les

autres jours. Ainsi, la désertification des commerces de centre-ville se poursuivra. Il suffit, pour en être convaincu, de constater la quasi-disparition des magasins de quincaillerie au profit des grandes enseignes de bricolage, ouvertes le dimanche pour satisfaire les « bricoleurs ». Situés en périphérie des villes, où les transports en commun sont absents, ces magasins sont inaccessibles aux personnes âgées qui n'ont pas de véhicule personnel.

En fait, M. Macron, le ministre très libéral de l'Économie, veut régler une affaire parisienne qui concernera toutes les autres villes de grande ou moyenne importance.

Il est trop facile de s'appuyer sur de prétendus sondages faisant état d'une majorité de Français favorables à l'ouverture des magasins le dimanche. En fait, la grande majorité des personnes qui y sont favorables refuseraient de travailler ce jour-là s'ils étaient eux-mêmes concernés.



Présenté comme un progrès pour certains, ce projet est en réalité un sacré retour en arrière au détriment des plus faibles, en particulier ceux que nous défendons.

## Les aléas du climat

Les observations météorologiques permettent de savoir le temps qu'il fait à un instant donné grâce à la mesure de paramètres, lesquels varient en permanence en fonction de la température, du vent, de l'hydrométrie, au sol et en altitude (ballons-sondes, satellites) et déterminent le climat et le temps qu'il fait en moyenne.

Pour situer le climat d'une région, on fait des statistiques en relevant ces paramètres sur une période d'au moins trente ans. Le climat d'une région dépend donc de sa latitude, de son relief, de sa position vis-à-vis des continents et des océans.

### Pourquoi la terre se réchauffe ?

Pour évaluer l'importance de cette augmentation, on se réfère à la température moyenne à la surface de la terre. On constate

que celle-ci a augmenté de l'ordre de 0,8 à 1,2° au cours des cent dernières années. Ces chiffres proviennent du rapport du groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), mis en place en 1988 et ouvert à tous les pays, qui se compose de 3 groupes de travail (UST).

### Le climat sous haute surveillance

Ce réchauffement est considérable en comparaison des évolutions connues à ce jour : lors de la dernière période glaciaire (il y a 20.000 ans) la calotte polaire descendait jusqu'à l'Écosse et la température moyenne à la surface de la Terre était inférieure de 4 à 7° à celle d'aujourd'hui. Pour évaluer l'importance de cette augmentation, on dispose de mesures de températures, relevées régulièrement depuis



**Claude MIFSUD**  
Secrétaire national

1850, et de l'étude des éléments naturels comme les cernes d'arbres, des coraux ou des calottes glaciaires qui permettent de reconstituer les climats des 70.000 ans passés.

Le changement climatique est un phénomène mondial. Toute la planète se réchauffe.

En France les mesures effectuées montrent que la température moyenne annuelle a augmenté de 0,6 à 1,2° selon la région au cours du XX<sup>e</sup> siècle.



### Quelles sont les causes du réchauffement ?

Les rayons du soleil chauffent la surface de la terre. L'orbite de la terre décrit une ellipse autour du soleil alors que son axe de rotation reste fixe. Dans l'espace le rayonnement solaire l'atteint sous un angle différent au cours des mois. C'est cette « méforme » qui caractérise la succession des saisons.

Le rôle du soleil est si important que de nombreux chercheurs se préoccupent de la forme, de sa « méforme » et de son aspect pour tenter de préciser le degré de sensibilité de notre planète aux éventuelles modifications de l'astre solaire. Mais notre planète renvoie une grande partie de la chaleur reçue de l'espace sous forme de rayonnement infrarouge : les gaz à effet de serre, présents dans l'atmosphère sous la forme de vapeur d'eau et de dioxyde de carbone laissent passer le rayonnement solaire et l'empêchent de s'échapper. Comme le couvercle d'une cocotte-minute, ils permettent de maintenir une température moyenne planétaire de 15°. Si les gaz à effet de serre n'existaient pas, la température moyenne sur la terre ne dépasserait pas -18° (au lieu de +15° actuellement).

En émettant des gaz à effet de serre supplémentaires, la surface de la terre se réchauffe davantage par le biais des émissions de gaz carbonique dues aux combustibles fossiles (pétrole) et à la production de ciment (bétonnage) qui ont aug-

menté de 0,7 % par an entre 1990 et 1999 et de 3 % entre 1999 et 2005.

Toutes les études concordent pour mettre en responsabilité les hommes sur l'augmentation des gaz à effet de serre, et ce depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, du fait de l'industrialisation de nos sociétés qui a conduit à des rejets massifs de ces gaz sous la forme de dioxyde de carbone par la combustion de bois, de gaz, de charbon, méthane, protoxyde d'azote d'engrais, etc...

### Le réchauffement va-t-il continuer ?

La croissance de la population mondiale et le développement économique associés auront pour effet, si aucune mesure de réduction n'est prise, la poursuite de la production massive des gaz à effet de serre. A titre d'exemple, un Français émet 6,2 tonnes de gaz carbonique par an : c'est 3 fois moins qu'un Américain mais 15 fois plus qu'un Sénégalais !!

Leur accumulation dans l'atmosphère amplifiera le réchauffement climatique. Selon les experts du GIEC, la hausse de la température moyenne devrait, d'ici un siècle, augmenter entre 1,1 à 6,4 en fonction de l'évolution démographique, du développement économique et surtout des choix économiques qui seront faits à l'avenir. Mais quelle que soit l'intensité du réchauffement, il entraînera une montée du niveau des eaux des océans : il faut savoir que déjà plusieurs îles ou atolls de l'océan Pacifique sont en situation de disparition en raison notamment de la fonte des glaces (réduction de la banquise) et d'une modification sensible et non uniforme des climats locaux.

Pour notre environnement direct, ce réchauffement se traduit par une multiplication des inondations mais aussi paradoxalement, par des phénomènes de sécheresse, par l'extension des zones soumises à certaines maladies et parasites, par des difficultés d'approvisionnement en eau, par des problèmes d'adaptation de certaines espèces animales et végétales.

### Les événements météorologiques extrêmes seront-ils plus fréquents ?

Notre terre, depuis plusieurs années connaît donc une période « chaude ». Il n'empêche qu'au sein de cette période il existe des variations, des fluctuations climatiques d'une durée bien plus courte.

Au cours de ces mille dernières années, on met en évidence 3 épisodes climatiques principaux :

- Le premier s'est déroulé au moyen âge. Il comprend une période froide durant les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle. Cette période froide fut suivie par une autre, bien plus chaude appelée « le petit optimum ».
- Le deuxième, celui qui intrigue le plus, s'est déroulé entre les années 1550 et 1710, on l'appelle « le petit âge glaciaire ».
- Le troisième enfin nous intéresse directement, il s'agit du réchauffement contemporain. Les années 1980 sont parmi les plus chaudes enregistrées depuis 1860. Il faut citer 1980, 1981, 1983, 1987, 1988 et surtout 1989. L'hémisphère sud offre les mêmes anomalies plus marquées encore.

Les modèles climatiques, simulés en France pour les décennies à venir, prévoient, notamment en hiver, une diminution des vagues de froid mais, par contre, un accroissement des précipitations, parfois intenses. Au niveau méditerranéen, les épisodes classiques du type « cévenols »<sup>(1)</sup> devraient se produire plus souvent, notamment au printemps et en automne, et parfois en été de façon plus violente. Les vagues de chaleur devraient augmenter avec corrélativement des phénomènes de sécheresses plus accentués. Au niveau des montagnes, les épisodes pluvio-orageux seront plus nombreux, surtout en été. La preuve est donc faite que ce réchauffement concernera toute la planète avec des phénomènes plus graves au niveau de l'hémisphère Sud.

(1) Ces épisodes sont le fait de remontées humides et chaudes venant surtout du Sahara - aggravées par les constructions (bétonnage) et le blocage par le relief.



## RÉUNIONS DES STRUCTURES

### Réunion du bureau fédéral UFR-FO



**Didier HOTTE**  
Secrétaire de l'Union  
Confédérale  
des Retraités (UCR)



**Christian GROLIER**  
Secrétaire général  
FGF-FO

La réunion du Bureau National a eu lieu le 9 décembre au siège de la FGF-FO.

Cette réunion animée par Jean-Claude Borel, secrétaire Général, s'est tenue en présence de Didier Hotte, secrétaire de l'Union Confédérale des Retraités (UCR), et de Christian Grolier, secrétaire Général de la FGF-FO. Avait été également invité à participer aux travaux Maurice Ragot, délégué FO au sein de la FGR-FP.

L'ordre du jour, particulièrement chargé, a été consacré à l'examen de la situation générale et, en particulier, à une analyse des résultats aux élections du 4 décembre (cf. le communiqué de presse), à l'action du 16 décembre décidée par la Confédération et, enfin, au compte rendu des travaux de l'Assemblée Générale de l'UCR qui s'est tenue à Merlimont (62) les 30 et 31 octobre 2014.

D'autres sujets ont également été abordés, à savoir :

- l'implantation de sections départementales de l'UFR-FO,
- l'amélioration du site internet de l'UFR actuellement accueilli par celui de la FGF,
- le contenu des articles du prochain journal.

## Réunion de l'union interfédérale des agents de la Fonction Publique Force Ouvrière UIAFP – Retraités

Dans le cadre des réunions de notre structure décidées depuis quelques années, les responsables des sections de retraités de l'UFR-FO, de FOCOM et de la Fédération des Services Publics et de Santé, se sont réunis au siège de FOCOM, 60 rue Vergniaud à Paris, le 21 octobre.

L'ordre du jour a porté essentiellement sur des propositions de modifications des statuts de la Confédération lors du Congrès de mars 2015 dans le but de faciliter l'adhésion des retraités à Force Ouvrière et de normaliser les relations entre les structures fédérales de retraités et les Unions départementales de retraités. Des contacts seront pris avec des syndicats et des Fédérations pour qu'elles portent le projet au Congrès confédéral de février 2015.

Le représentant de l'UFR-FO a évoqué l'action menée sous la forme de pétition, qui s'élève contre devant l'attitude du gouvernement qui semble considérer la retraite comme une aide sociale alors qu'il s'agit d'une pension qui a donné lieu à cotisation pendant la durée de l'activité et qui doit faire l'objet, de par la loi, de discussions chaque année pour sa revalorisation.

Par ailleurs, l'UFR-FO a décidé d'appeler ses adhérents en vue de soutenir les candidats retraités présentés par la section FO de la Fédération des Services Publics et de Santé lors des élections du 4 décembre pour le Conseil d'administration de la Caisse Nationale des agents des Collectivités locales (CNRACL).

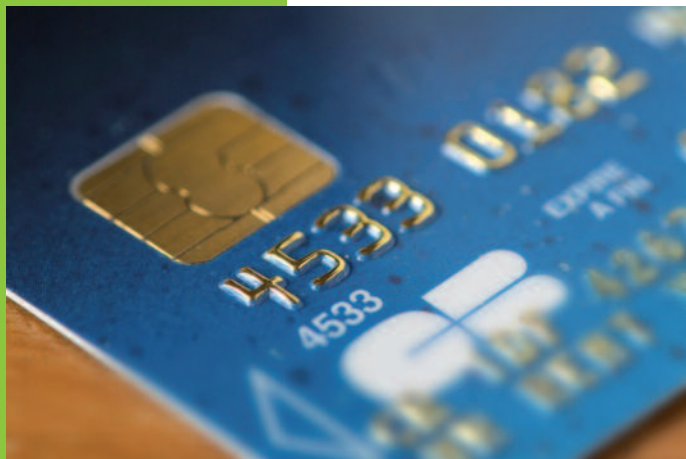
D'autres sujets ont été abordés, notamment :



- l'anomalie que constitue la retenue de 0,50 euros sur tous les médicaments, y compris ceux qui ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale,
- les dernières mesures touchant la fiscalité ou la dépendance qui ont grevé, parfois de façon importante, leur pouvoir d'achat.



## Méfiez-vous des cartes bancaires sans contact



Avec les nouvelles cartes bancaires dotées de la technologie NFC (pour *Near field communication* ou communication en champ proche), plus besoin de composer votre code pour régler vos achats jusqu'à 20 euros. Il vous suffit d'approcher votre CB d'un terminal adapté et le montant est automatiquement débité.

Ces cartes, reconnaissables au logo représentant une série d'ondes – ))) – constituaient 38 % du parc en juin dernier. Seuls 17 % des commerçants étaient alors équipés d'un termi-

nal de paiement compatible, mais leur nombre progresse vite.

Il existe toutefois un sérieux problème : la faible sécurité du dispositif. La communication par radiofréquences entre la carte et la machine n'est ni chiffrée ni authentifiée. Il est donc possible pour tout individu muni d'un lecteur NFC et de connaissances en technologie de prélever une petite somme, par exemple à travers un sac dans le métro.

Il peut aussi intercepter les informations contenues dans la puce. Jusqu'en septembre 2012, la carte transmettait à distance l'historique des transactions, l'identité du porteur, le numéro de la carte et la date d'expiration, autant d'éléments permettant de faire des achats sur certains sites Internet.

### **Vol à distance**

Depuis l'enquête de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) publiée à l'été 2013, les cartes ne communiquent plus l'identité du titulaire ni l'historique. Demeurent les premiers chiffres du numéro et la date d'expiration.

Bien après les mises en garde de l'association FO de consommateurs (AFOC), la CNIL a demandé aux banques d'informer les clients sur la NFC et de la désactiver à leur demande. L'AFOC, qui s'était battue pour limiter à 20 euros le plafond des achats, souhaite l'accord préalable des clients.

La plupart des banques minimisent les risques et optent pour une solution beaucoup moins coûteuse : ils distribuent aux clients inquiets des étuis « blindés » en aluminium, qui bloquent les ondes radio utilisées.

*AFOC - Associations FO Consommateurs*

**ATTENTION** Il apparaît toutefois qu'il existe encore des failles dans le système puisqu'il suffit de télécharger sur son téléphone portable un logiciel spécifique (obtenu facilement sur Internet), de le placer à quelques centimètres de la carte pour obtenir les 15 chiffres de la carte, le nom de la banque, le type de carte et la date d'expiration (cf. *le Parisien* ou *Aujourd'hui* du 23 janvier).

## Résilier une assurance



Dans notre dernier numéro, nous avons fait état de la possibilité donnée par la loi du 17 mars 2014 modifiant le Code des Assurances, et notamment son article L. 113-15-2, de résilier une assurance après la 1<sup>ère</sup> année de contrat.

Le décret a mis beaucoup de temps à paraître du fait du lobby des assurances qui comptait réduire la portée de la loi. Il n'en est rien. En effet, le décret vient de paraître. Il porte le n° 2014-1685 du 29 décembre 2014.

Ainsi, dès à présent, vous pouvez résilier votre contrat si vous estimez qu'après étude auprès d'un autre assureur votre contrat serait moins intéressant et surtout plus coûteux, à garanties égales bien sûr. Toutefois, avant de procéder à cette résiliation il faut d'abord contracter une autre assurance, la résiliation étant faite par le nouvel assureur. Ceci pour vous éviter de vous trouver sans assurance. Pour les assurances non obligatoires, c'est au particulier lui-même qu'il appartient de résilier son contrat.

## Meeting FO à Lyon le 13 novembre

Le meeting était organisé dans la perspective des élections professionnelles dans la Fonction Publique, qui ont eu lieu le 4 décembre. Christian Grolier, Secrétaire général de la FGF FO, participait à cette manifestation et est intervenu au côté de Jean-Claude Mailly ainsi que Pascal Lagrue, Secrétaire général de l'D du Rhône.

Les interventions ont donc été centrées sur le service public.

### En ce qui concerne le service public :

► **Sur les réductions des effectifs et la suppression de services publics de proximité :** moins de moyens conduit à moins de service public. De plus, il y a rupture d'égalité de traitement des usagers. En effet, et à titre d'exemple, les pouvoirs publics font désormais du plan informatique très haut débit l'accès de droit commun, pour ne pas dire le seul à très court terme, un outil de substitution pour compenser les fermetures de service et les réductions d'effectifs.

► **Fonctionnaires :** Il faut défendre le statut, garantie de neutralité et de continuité du service public. Il faut s'opposer au contrat de 5 ans qui par parenthèse (hasard ?) correspond à la durée d'une législature.

*« Le service public est le bien de ceux qui n'ont rien ».*

Il faut défendre l'égalité républicaine : égalité de droits. A cet égard, FO est le seul syndicat à défendre les valeurs républicaines.

► **Réforme territoriale :** il faut d'abord discuter des compétences avant de faire du découpage ou des regroupements. L'État se désengage financièrement.

### Conséquences ?

**Une école des territoires** et non plus une école républicaine. C'est la Région qui décidera des implantations et de la formation professionnelle.

Les créations d'établissements primaires ou de maternelles



seront la variable d'ajustement en raison de la baisse des dotations de l'État aux communes.

De plus la réforme des rythmes scolaires est conduite dans la plus grande confusion en ce qui concerne les activités périscolaires, qui sont d'ailleurs payantes, et génèrent un surcoût pour le budget communal.

**Hôpitaux :** si le budget a été augmenté de 2 % pour 2015, une part importante est « gelée ». C'est un minimum d'augmentation de 2,5 % qu'il faudrait « hors gel ».

Les pouvoirs publics recherchent des économies par les regroupements hospitaliers, les mutualisations et les suppressions de postes au détriment des patients. Le développement de la chirurgie ambulatoire, qui réalise également de substantielles économies, a pourtant ses limites et pose la question de la prise en charge des plus fragiles et de l'assurance de la continuité dans les soins postopératoires.

Il y a un impératif : le droit pour tous d'accéder à des soins de qualité quelles que soient leurs ressources.

### En ce qui concerne le pouvoir d'achat et l'emploi :

Il a bien évidemment été question des atteintes répétées au pouvoir d'achat : gel du point d'indice chez les fonctionnaires, gel des pensions, surimposition n'épargnant pas les retraités....

Contrairement aux promesses faites, le pacte budgétaire euro-

péen de stabilité n'a pas été renégocié. De sorte que la France est bel et bien engagée par l'objectif contraignant de ramener le déficit en dessous de 3 % du PIB d'où le pacte de solidarité avec un plan d'économie de l'ordre de 51 Md. L'austérité est à l'ordre du jour.

Le chômage ne cesse d'augmenter car la croissance est, de ce fait, nulle ou presque. Le pacte européen de croissance promis de 120 Md € n'existe pas. Le pacte de responsabilité, au demeurant très critiquable sur le fond, est un échec : les contreparties à la baisse des contributions patronales ne sont pas là, il n'y a pas de création d'emplois (seule une convention dans la chimie....). Ce n'est pas la bonne méthode. Il ne faut pas de mesure générale non contraignante mais des mesures ciblées négociées : l'aide accordée est remboursée si l'objectif n'est pas atteint. Quoiqu'il en soit, pour embaucher, il faut un carnet de commandes donc une demande. L'austérité tue l'emploi. On ne joue pas sur les leviers que constituent le SMIC et les salaires des fonctionnaires.

*Concluant son intervention sur ce dernier point, J.-C. MAILLY se déclare inquiet d'une situation qu'il sent explosive.*

*Il faut donner des perspectives aux salariées.*

*Un mouvement est prévu le 16 décembre. C'est une première étape.*

**B.R.**





**Jean-Paul PRADY**  
Secrétaire National

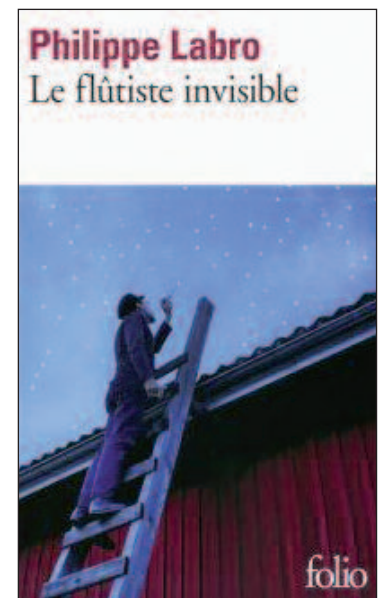
## Les coups de cœur littéraires de Jean-Paul PRADY

### **AU-DELÀ DU MAL** de Shane STEVENS



Seul point négatif de ce livre, si la misogynie du tueur est évidente, on peut s'interroger sur celle de l'écrivain. Nous ne le saurons jamais, Shane STEVENS ayant choisi de disparaître dans l'anonymat.

### **LE FLÛTISTE INVISIBLE** de Philippe LABRO



Qu'en est-il du hasard ? Du destin ?

Trois nouvelles, trois histoires, trois destins régis par des concours de circonstances, de la chance ou de l'imprévu.

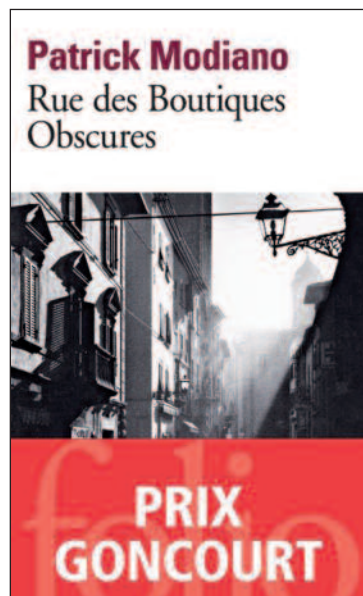
La première histoire traite de la rencontre de deux jeunes gens à bord du Queen Mary.

La deuxième histoire, c'est la rencontre de deux hommes dont l'un raconte à l'autre qu'il a tenu dans le viseur de son fusil pendant la guerre d'Algérie.

La dernière histoire est celle d'un homme qui par deux fois échappe à la déportation à Auschwitz.

Roman ou méditation philosophique ? A vous de juger.

### **RUE DES BOUTIQUES OBSCURES** de Patrick MODIANO



Comment ne pas vous proposer un ouvrage du dernier prix Nobel de littérature ? Un Français !!! Patrick MODIANO, récompensé pour l'ensemble de son œuvre.

Pour être plus cultivé que notre ministre de la culture, je vous présente l'un de ses romans, « RUE DES BOUTIQUES OBSCURES », qui reçut le prix Goncourt en 1978.

Ce livre raconte l'histoire d'un détective privé chargé de retrouver un personnage disparu. Ce détective est amnésique et au fil des rencontres, des témoignages des nombreux personnages qu'il rencontre, le doute s'installe. Et si c'était lui l'inconnu qu'il est chargé de retrouver ?



la nouvelle  
**TRIBUNE**

Le Lien



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 114

Février 2015 supplément n° 3

à « La Nouvelle Tribune »

N° 400 - JUIN 2014

Directeur de publication :

Christian GROLIER

Rédacteur en chef :

Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :

Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0115 S 05458

VINCENT IMPRIMERIES - TOURS





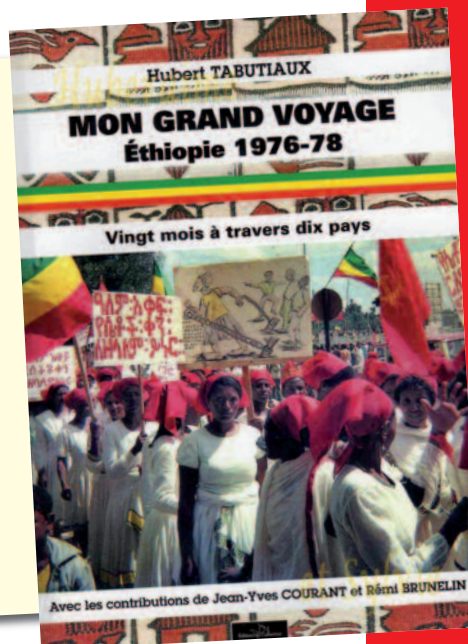


## Nos adhérents nous écrivent

Un de nos adhérents, enseignant à la retraite, nous a fait part de son talent d'écrivain en publiant un livre intitulé « **Mon Grand Voyage - Éthiopie 1976-1978** ».

Ce livre a fait l'objet d'articles parus dans la presse locale de la région PACA.

Pour tous renseignements, cliquez sur :  
[http:// huberttabutiaux.wordpress.com](http://huberttabutiaux.wordpress.com)  
ou par courriel :  
[huberaime@hotmail.fr](mailto:huberaime@hotmail.fr)



## Voyage

*Nous vous proposerons dans le prochain journal un voyage en Lituanie !*

*Découverte de trois villes historiques lituaniennes  
VILNIUS – TRAKAI – KAUNAS.*

*Ce séjour s'effectuera du 3 au 6 septembre 2015.*

*Dans l'attente, consulter le site de la FGF-FO –  
Rubrique UFR-FO - Loisirs-Voyages.*

**Maryse MECOCCI**  
Secrétaire nationale



